

COMPTE RENDU DE LA REUNION DECONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2011

Le vingt-trois Mai deux mille onze, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Valérie **INGLIN** Adjoint, Mme Sylvie **COUTEAU** Adjoint, M. Loïc **RANCHERE**, M. Christian **GRIPPON**, M. Patrick **COIRAUT**, M. Michel **GORNARD**, Mme Dominique **COIRIER**, Mme Marie-Claire **RAGOT** et M. Arthur **JONES**.

ETAIENT ABSENTS: M. Guillaume **GENDRAUX** Adjoint et Mme Marie-Noëlle **AIMARD** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Fabrice MICHELET et Mme Sylvie MAGNAIN ainsi que Mme Odile **BOSSERT**, Mme Martine **GENDRAUX** et M. Philippe **FAUCON** non représentés

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie MAGNAIN

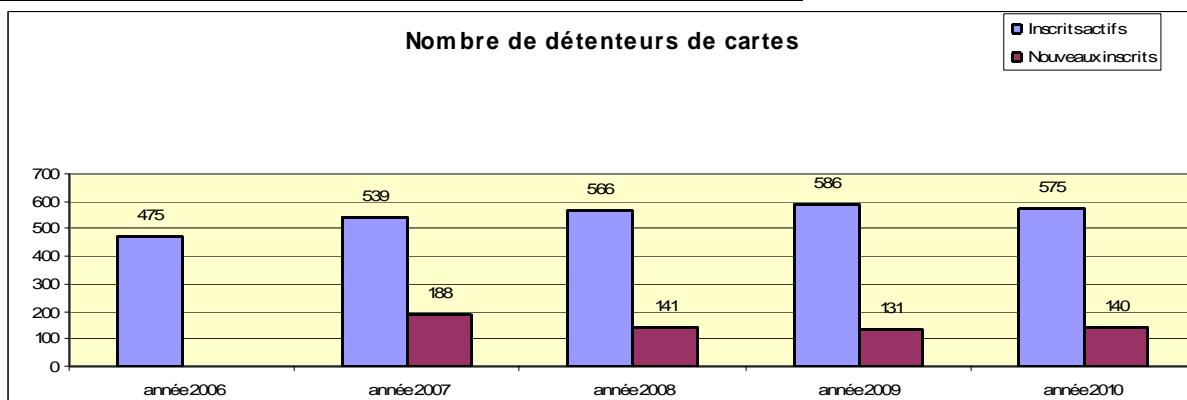
Monsieur le Maire accueille l'assemblée et excuse Mme Bossert, M. Faucon et M Gendraux retenus par des soucis de santé. Il leur souhaite au nom de l'assemblée un prompt rétablissement.

Après adoption des comptes rendus des séances des 18 et 27 avril derniers, le Conseil Municipal délibère comme suit :

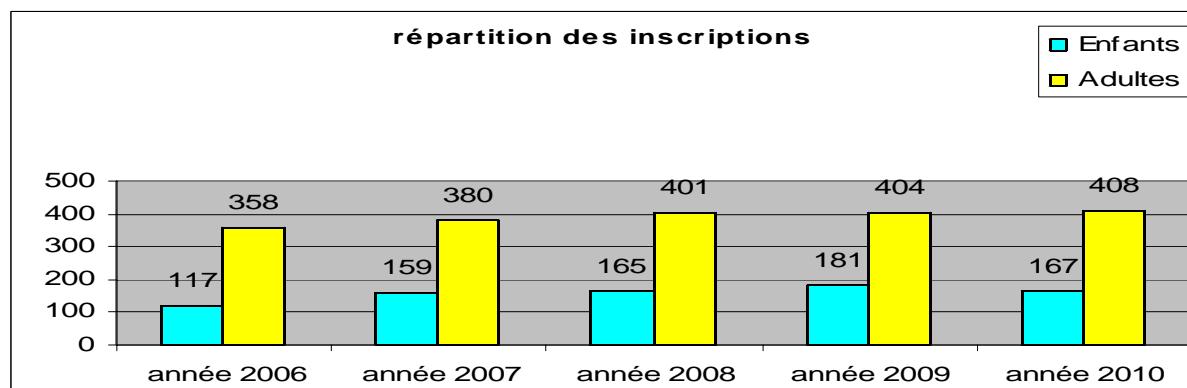
ACTIVITES 2010 DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire remercie Christelle Filippini agent du patrimoine pour sa présence et l'invite à commenter les différents tableaux retracant l'évolution de l'activité de la médiathèque et à répondre aux éventuelles questions des élus.

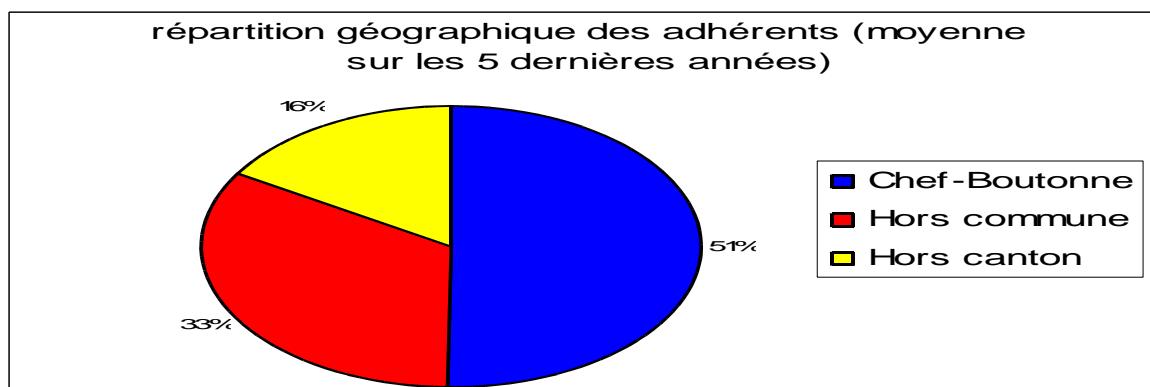
DESCRIPTIF DES UTILISATEURS DE LA MEDIATHEQUE



Le nombre de lecteurs britanniques représente environ 15 % de la totalité des lecteurs.

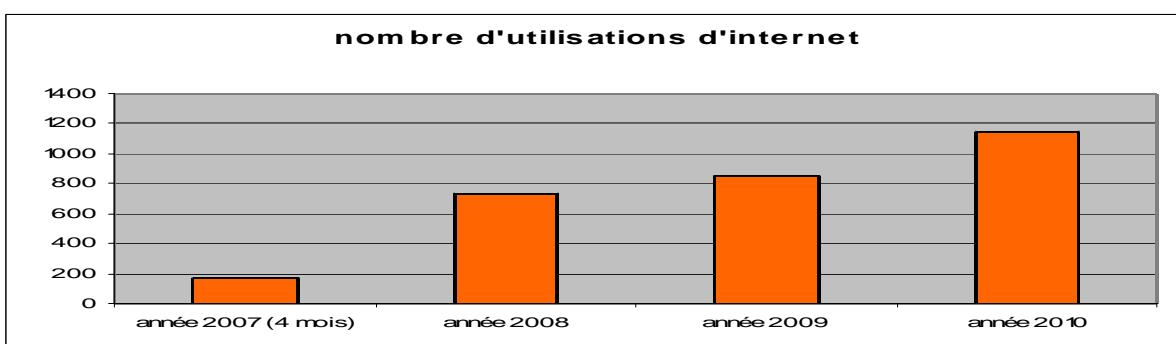


Il est précisé qu'en plus 8 classes sont venues et ont bénéficié de 29 animations dans l'année.

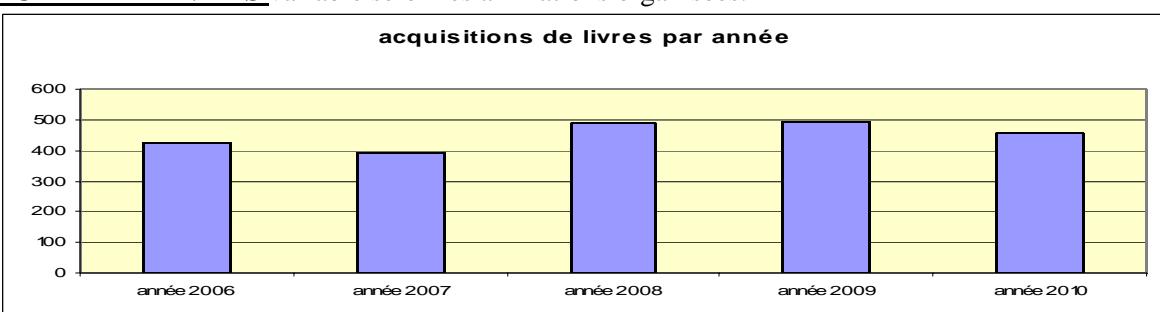


INTERNET

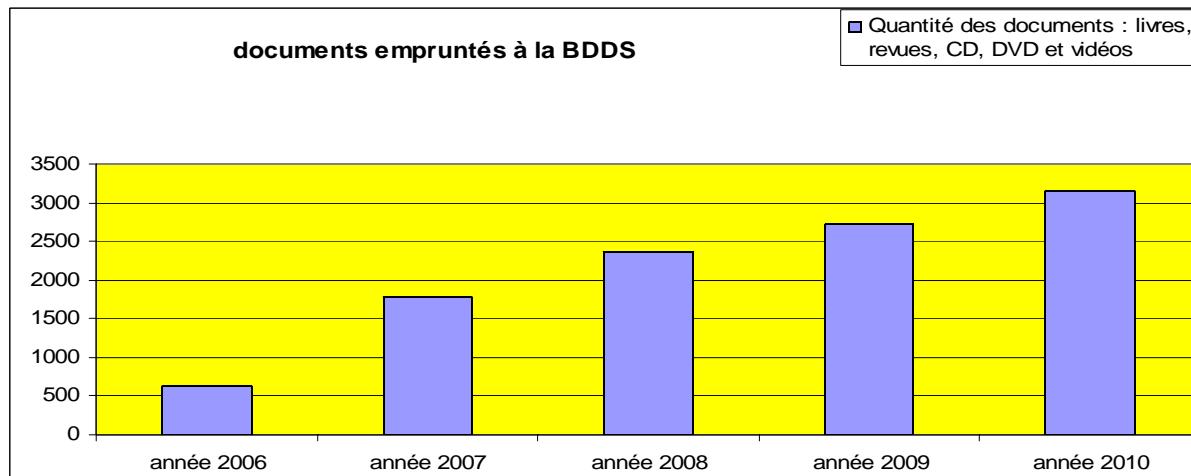
Le nombre croissant d'année en année, des utilisateurs est de 179 en 2010, dont 36 viennent avec leur ordinateur portable.



ACHAT DE LIVRES variable selon les animations organisées.

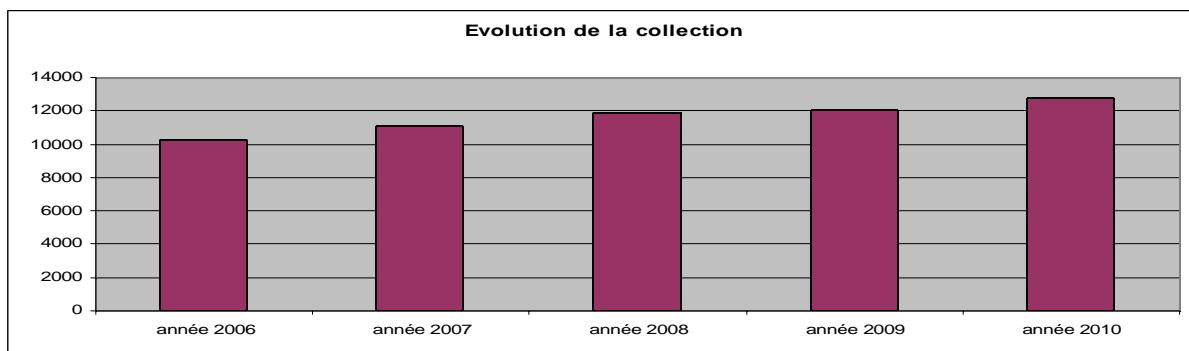


LE PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET



La mise en place d'un système de réservation permet aux lecteurs de se procurer des livres que la médiathèque n'a pas, par le biais du bibliobus du Conseil Général, qui se déplace 3 fois par an, complété par les Resarvet permettant de répondre au mieux et au plus vite, aux demandes ponctuelles des lecteurs entre deux passages.

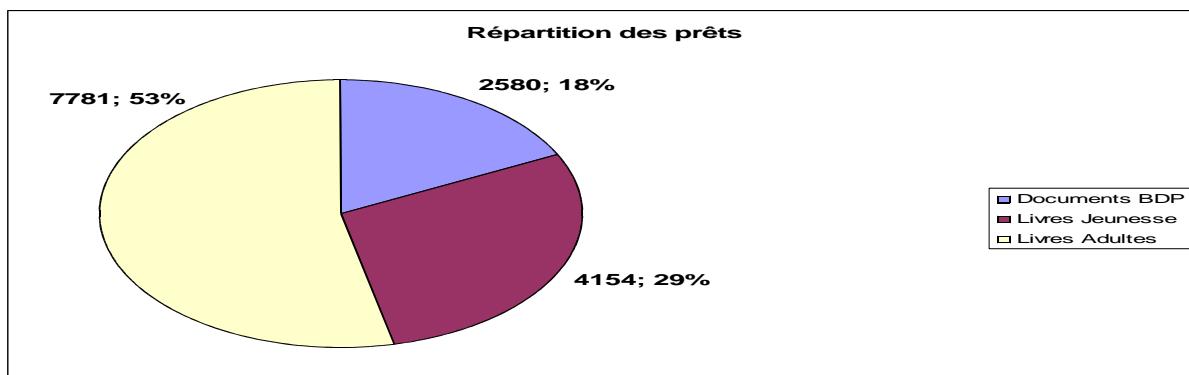
LE POTENTIEL DE LA MEDIATHEQUE



Bien évidemment, le nombre d'ouvrages proposé est en constante évolution malgré les désherbagages régulièrement effectués. La diversité permet d'accroître la fréquentation et le nombre de prêts.

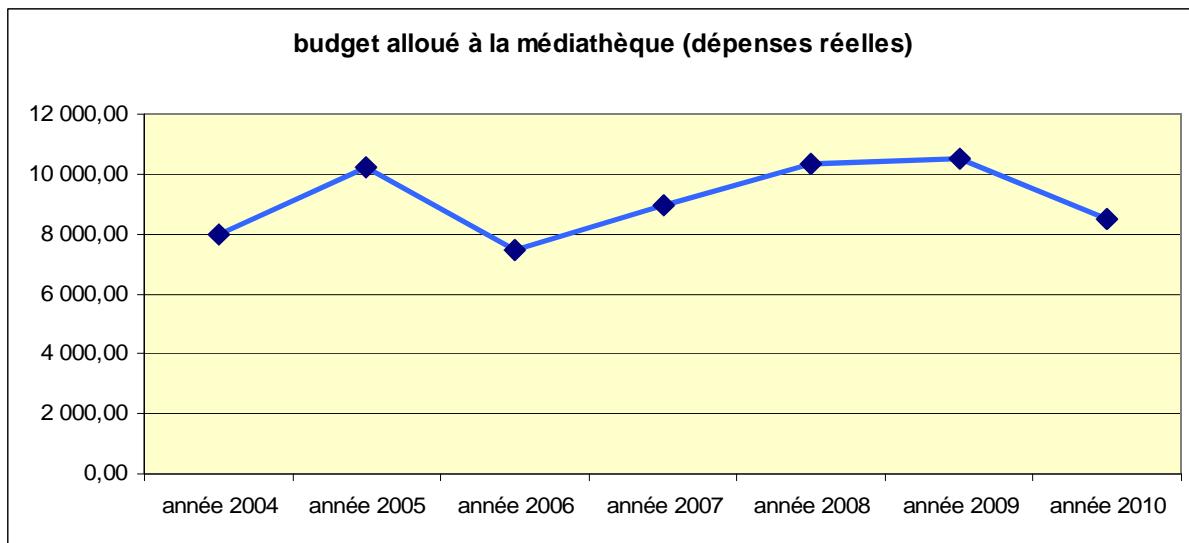
Madame Marie Claire Ragot renouvelle la possibilité de récupérer des ouvrages par les associations caritatives pour une utilisation dans le cadre de leurs actions.

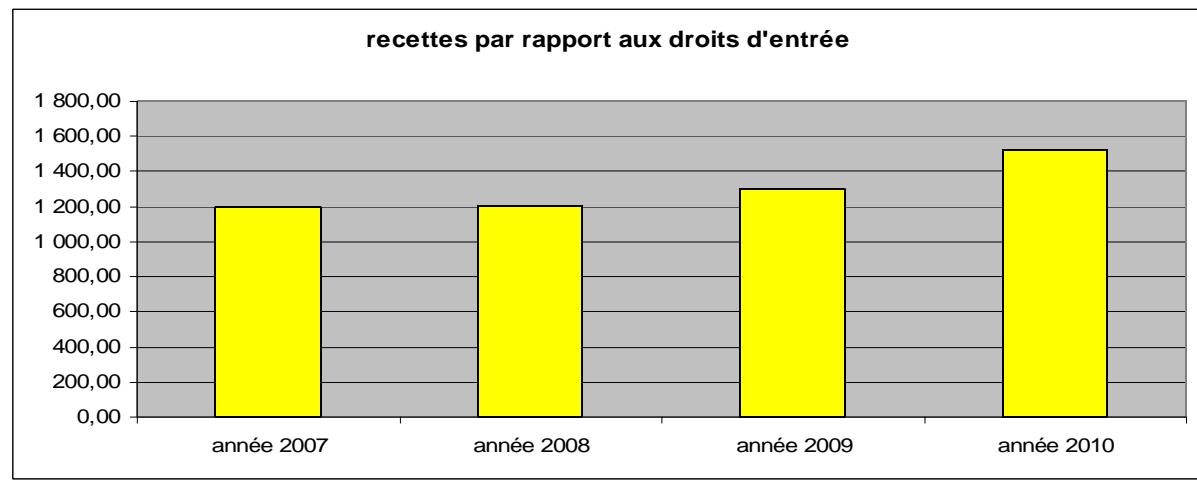
LE NOMBRE DE PRETS : 14 515 en 2010 ainsi répartis



GESTION FINANCIERE DE LA MEDIATHEQUE

Ce tableau représente les dépenses réelles, pour un montant de crédits alloués maintenu d'année en année. Les dépenses 2010 ont été inférieures à 2009 car les projets d'animations n'ont pas tous abouti, les crédits n'ont donc pas été utilisés dans leur globalité.





Il est précisé que le montant des recettes liées au paiement des abonnements ne finance qu'environ 14 % des 10 600 € de crédits alloués pour la gestion de la médiathèque (hors salaires des deux agents) ;

La fréquentation est en moyenne de 20 personnes par jour mais peut être portée jusqu'à 60 selon les créneaux d'ouverture, notamment le samedi matin.

La bibliothèque sera fermée du 27 juin 2011 jusqu'à la fin du mois de juillet 2011 pour la réalisation de travaux d'aménagement qui seront exécutés en régie.

La bibliothèque sera soit représentée soit partenaire de diverses animations en 2011 : fête de la Chèvre, quinzaine culturelle avec les écoles du territoire communautaire, participation au festival de lecture européenne à Cognac....

Monsieur le Maire souligne le travail accompli, se réjouit de l'activité de la médiathèque et du fait qu'elle soit, par le professionnalisme et l'enthousiasme de Christiane et Christelle, associée à bons nombres d'animations locales.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA GENDARMERIE AU S.I.G.G.E.C.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention évoquée au moment de la discussion de ce dossier, de la mise à disposition de la gendarmerie actuelle au SIGGEC (Syndicat Intercommunal pour la Gestion des Gendarmeries du Canton) créé depuis le 18 avril 2011. Le loyer de l'Etat, sera dès 2011, intégralement affecté au budget de ce syndicat.

CHATEAU DE JAVARZAY SIGNALETIQUE – EQUIPEMENTS – TARIFS DES VISITES EXTERIEURES

Monsieur le Maire rappelle le programme d'actions de promotion du site initié par le groupe de travail composé de Chloé BOISSINOT stagiaire, de Christian BEAUDOIN, d'élus, de représentants de l'association CAIL et de l'association des Amis Du Château de Javarzay.

Il dresse donc l'évolution de ces actions évoquées lors de la séance du 17 janvier dernier:

Éclairage de la charpente de la tour ronde - Réaménagement de l'Orangerie Éclaircissement du grenier : fait
Aménagement de la grange aux souvenirs - Signalétique - Visite extérieure - Textes sur internet : en cours

SIGNALETIQUE

Monsieur le Maire indique que la volonté est de mieux identifier le château de Javarzay, de mieux le signaler pour attirer les visiteurs. L'idée de kakémonos semble attrayante.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- valide le devis de 807.30 € TTC, présenté par la société Coté Com pour la conception création, la mise en forme de l'annonce

- donne son accord de principe quant à l'affectation d'une enveloppe de 2 700 € HT pour la fourniture des supports et mandate d'ores et déjà la commission « Finances » pour valider le choix issu de la consultation qui sera lancée afin que tout cela soit opérationnel au 1^{er} juillet 2011.

VISITE EXTERIEURE

Le projet de circuit de cette visite à l'extérieur du château, a été discuté avec l'association des Amis du Château de Javarzay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- valide le circuit de la visite extérieure dont le texte est en cours de rédaction

- après avoir pris connaissance du résultat de la consultation menée pour la fourniture des MP3, décide de retenir le devis de la Société Pinaud de Sauzé-Vaussais pour la fourniture de 50 MP3 avec 7 ports USB pour une somme de 1804 € HT soit 2 157.58 € TTC

- entérine la matérialisation au sol avec des pavés et des plaques de rue pour guider les visiteurs, proposée par Monsieur Arthur Jones

- entérine la proposition de tarifs pour les visites extérieures calquée sur les tarifs de la visite intérieure, et fixe un tarif pour les 2 visites groupées comme suit :

Tarif visite intérieure ou visite extérieure

Adultes : 3.80 € - Tarif réduit : 1.70 € - Moins de 12 ans : gratuit

Tarif 2 visites

Adultes : 6.00 € - Tarif réduit : 3.00 € - Moins de 12 ans : gratuit étant précisé que le ticket restera valable toute la saison en cas de visite différée.

Monsieur le Maire souligne l'importance de la communication pour valoriser cette nouvelle formule et précise qu'il convient de refléchir à une dénomination des visites pour illustrer l'image que l'on veut donner et transmettre de ce site.

EGLISE NOTRE DAME REFLECTION OU PAS ?

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'audit réalisé par Madame Niguès, la discussion avait été engagée lors de la réunion du 14 juin 2010, pour déterminer si la réfection devait être lancée ou pas .

Il n'attend pas ce soir une décision définitive mais souhaiterait qu'une orientation sur ce dossier soit prise. Ainsi, il invite chaque élu à se prononcer.

Monsieur Christian Gripon souligne qu'en égard à l'engagement financier de cette opération, il serait opportun de solliciter l'avis des chef-boutonnais. Monsieur le Maire acquiesce et demande que soit pris le recul nécessaire en considérant notamment l'ensemble du programme d'investissement que la collectivité devra assumer au cours des prochaines années.

Monsieur le Maire indique le texte soumis à la population dans le cadre de cette consultation, doit être clair et sincère. L'objectif n'est pas d'effrayer dit il, mais il faut être lucide quant à l'engagement financier que cela représente. Pour sa part, il précise ne pas encore avoir d'avis définitif.

Il rappelle brièvement les chiffrages transmis au moment de l'audit, les travaux de couverture représentant à eux seuls environ 200 000 € et communique les simulations financières qui avaient été faites à ce moment là.

Monsieur Joel Proust témoigne du fait que la réflexion ne doit pas être basée sur des considérations religieuses mais plutôt patrimoniales. Il regrette l'abandon du projet d'échanges entre la mairie et l'EHPAD qui aurait été une opération, notamment financièrement, intéressante et opportune. Il ajoute que bien que la réfection de l'église Notre Dame et la réfection de la mairie ne soient pas liées au départ, cette opération aurait permis une aisance plus sereine des finances communales d'autant qu'en terme patrimoniales d'autres sites sont à entretenir (château et église de Javarzay) et maintenant la Mairie puisque l'échange avec l'EHPAD ne s'est pas fait. Il regrette d'autant plus que la pétition lui semble avoir été véhiculée sur de la désinformation.

Monsieur le Maire rappelle que la réfection ne figurait pas dans le programme d'actions de son équipe au moment des élections. La question doit être soumise à l'avis de la population qui assumera le choix qui en découlera, en souhaitant que la volonté du pour ou du contre la réfection, soit clairement établie. Il cautionne, en accord avec la majorité des élus, la nécessité de consulter la population.

Les élus s'expriment les uns après les autres et à l'unanimité, souhaitent le lancement d'une consultation. Monsieur le Maire regrette l'absence de cinq élus dont les réactions auraient pu enrichir encore plus le débat.

Madame Magnain croit que des particuliers pourraient avoir envie de contribuer à ce projet par des dons.

Un petit groupe d'élus composé de Sylvie Magnain, Marie Claire Ragot, Arthur Jones, Joel Proust, assistera le Maire pour l'élaboration du texte et l'organisation de cette consultation avant qu'une présentation en soit faite lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

OPERATION PASS'SPORT & OPERATION PISCINE DU CCAS

Madame Sylvie MAGNAIN présente les deux projets validés par le Centre Communal d'Action Sociale à destination des enfants, préparés depuis l'automne en commun avec les élus des communes du canton de Chef-Boutonne. Cependant, il est précisé que chaque CCAS reste décideur pour engager ou non ces actions pour la population de sa commune. Une seule commune du canton n'a pas participé aux travaux de la commission.

Le descriptif de ces actions est le suivant :

ACTION PASS'SPORT

Présentation et objectif :

Le sport jouant un rôle de lien social et d'animation, les élus du canton de Chef-Boutonne proposent de mettre en place une action en faveur des jeunes pour la pratique du sport : PASS' SPORT.

A compter de septembre 2011, PASS' SPORT permettra de bénéficier d'une réduction sur le prix de l'inscription à une activité sportive par enfant, présente sur le canton de Chef-Boutonne, et cela pour la saison sportive 2011-2012.

En fonction du quotient familial CAF ou MSA, l'aide octroyée par le CCAS de la commune pourra aller de 10 € à 40 € par enfant, dans la limite d'a dépendance réelle.

Clubs concernés :

Il est décidé de restreindre, pour cette année de démarrage, aux clubs sportifs du canton uniquement. On opte pour une formule coupon au nom de l'enfant rempli par le CCAS et remis par la famille au club au moment de l'inscription pour déduction. Le club appose son cachet et renvoie les coupons au CCAS de Chef-Boutonne qui transmettra à chaque commune..

Conditions

- enfant scolarisé du CP à la 3ème (inclus)
- résider dans la commune
- condition de ressources liée au quotient familial CAF ou MSA

ACTION AIDE A L'ACCES A LA PISCINE

Présentation et objectif :

Suite à une réflexion menée par les CCAS des communes du canton de Chef-Boutonne en 2010, et la mise en place d'une action d'aide à l'accès à la piscine pour les enfants pendant les mois de juillet et août 2010, les élus présents décident de proposer de reconduire cette action pour les vacances d'été 2011.

Coût pour la famille : entrées gratuites.

Age des enfants concernés par l'action : enfants de 0 à 18 ans

De plus, pour les 0 à 10 ans, une carte sera délivrée à un parent qui accompagne l'enfant.

Dates et fréquence :

L'action est proposée pour l'été 2011 (du samedi 2 juillet au dimanche 4 septembre) et pour 10 entrées maximum par enfant.

Critères d'attribution :

Pour sa simplicité de mise en œuvre et son calcul au plus juste des revenus de la famille, il est choisi de prendre le quotient familial de la CAF comme critère d'attribution de la gratuité.

Les cartes seront délivrées aux enfants des familles qui en font la demande et dont le QF CAF est inférieur à 500 €.

Les cartes de gratuité :

La Mairie de Chef-Boutonne propose de fabriquer des cartes pour toutes les communes, selon un modèle convenu avec le Syndicat Mellois des Piscines.

Chaque commune aura à s'identifier, à préciser les coordonnées de l'enfant et apposer son cachet sur la photo.

Communication et déplacements :

Chaque commune essaie d'organiser du covoiturage, l'éloignement étant bien sûr un facteur limitant pour les enfants les plus petits qui ne peuvent venir en vélo ou pour les communes les plus éloignées.

Information aux familles : chaque commune organise sa propre communication : bulletin municipal, courrier, site internet ... Il sera préparé une affiche pour les associations caritatives (Croix Rouge, Épicerie Sociale, Secours Catholique).

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Valérie INGLIN Adjoint responsable de la Commission « Communication »

- remercie les élus pour la distribution des « Couleur à la Une » et invite les élus à lui adresser des articles pour la prochaine édition de « Couleur Boutonne ».
- informe qu'elle est intervenue avec Monsieur le Maire, à la demande du Collège « François Truffaut » auprès des 6^{ème} du pour répondre à leurs interrogations quant à l'organisation du conseil municipal et la gestion d'une commune.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse »

- lance un appel pour les volontaires pour être signaleurs à l'occasion de l'étape du Tour des Deux-Sèvres qui aura lieu à Chef-Boutonne le 16 juillet prochain. Les candidats (titulaires du permis de conduire) peuvent se renseigner et s'inscrire en mairie.

- obtient l'accord des élus pour la réalisation d'une fresque sur le mur qui n'est plus utilisé à coté du city stade, dans le cadre d'une activité du centre de loisirs initiée par Damien Thiburce, Directeur.

- donne le compte rendu des diverses réflexions du Conseil Municipal de Jeunes concernant notamment l'idée d'un covoitage pour aller à la bibliothèque (déjà lancé avec une annonce de l'action par voie d'affichage) et la volonté de créer une maison des jeunes (en cours de réflexion). Les jeunes ont par ailleurs été amenés à réfléchir pour l'organisation de l'inauguration des divers aménagements réalisés sur le complexe sportif programmée le 22 juin prochain.

- Annonce l'agenda des manifestations du mois

Joël PROUST Adjoint responsable de la Commission « Infrastructures – Travaux – Voirie »

- dresse le bilan des travaux en cours ou en fin d'exécution comme ceux de l'avenue qui a permis l'ouverture à la circulation. Il remercie et félicite les équipes municipales pour la réussite des travaux réalisés en régie et notamment pour l'aménagement des abords de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures 15.

- Remerciements aux élus pour leur présence et leur participation à la réunion publique d'échanges-débat avec la population.
- Inauguration du Vidéo-Accueil de la CARSAT et de la CAF cet après midi en présence des partenaires.
- Distribution des documents nécessaires à la réflexion sur la réforme territoriale préalablement à la décision des conseils municipaux qui devra intervenir en juillet 2011 et engagera pour les 50 ans à venir
- 15 participants au « concours photos ». Le jury sera composé de Guillaume Gendraux, Arthur Jones, Joel Proust, Marie-Claire Ragot, Sylvie Couteau, Sylvie Magnain, Valérie Inglin et le Maire.
- Report de l'essai de la mise en double sens de l'avenue Auguste Gaud au 06 Juin 2011 lié à des considérations techniques départementales.
- Réunion de la commission « Finances » lundi 30.05.2011 à 14 heures pour le lancement de plusieurs consultations.

Ainsi délibéré le 23 mai 2011

le Maire
Fabrice MICHELET